# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

#### യയയ

# SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

#### യയയ

### Présents:

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Donies MICHALT, M. Clément SERVAT, Adjoints

Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,

M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,

Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,

Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,

M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO.

## Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.

M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.

M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.

M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

#### യയയ

## 1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN — COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLECT)

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communautés de Communes du Haut-Béarn a institué à l'unanimité par délibération en date du 31 janvier 2017 une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges des Communes vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Cette commission doit se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il souligne l'importance de cette évaluation, tant pour la Commune que pour la Communauté de Communes, dans la mesure où le montant de ces charges est ensuite pris en compte dans le calcul de la dotation de compensation versée chaque année aux communes.

Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de charges s'est réunie aux mois de juillet et d'octobre et a adopté le 12 octobre 2017 les transferts financiers tels que consignés dans le procès-verbal de conclusions annexé au présent rapport.

Il convient donc désormais pour notre commune de se prononcer sur les éléments définis dans ce procès-verbal de conclusions.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les transferts financiers tels que présentés dans le procèsverbal de conclusions établi par la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges le 12 octobre 2017.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 14 novembre 2017. Suivent les signatures.-

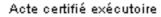
LE MAIRE,

**AFFICHE LE 17/11/2017** 



Hervé LUCBÉREILH





- Par publication ou notification le 15/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2017